
Lettre de la société populaire de Charolles exprimant leur satisfaction sur la mort de Marie-Antoinette, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre de la société populaire de Charolles exprimant leur satisfaction sur la mort de Marie-Antoinette, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) pp. 120-121;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41356_t1_0120_0000_12;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Qu'il ne reste pas une place
Qui rappelle ces scélérats,
Effacez jusqu'à la trace
Qui désigne encore leurs pas. *(bis)*
Et vous, traitres abominables,
Qui vouliez nous donner un roi,
Tremblez, le glaive de la loi
Va frapper vos têtes coupables.

Aux armes, citoyens, etc.

Toi qui nous tiras d'esclavage,
Magnanime divinité,
Achève aujourd'hui ton ouvrage,
Nous t'implorons, ô Liberté. *(bis)*
Puisse ces jeunes patriotes
Être vainqueurs par ta vertu,
Et voir, à tes pieds abattus,
Périr le dernier des despotes.

Aux armes, citoyens, formons nos bataillons,
Marchons *(bis)*, qu'un sang impur inonde nos sillons.

Par le républicain HOTTEGINDRE, dit SAINVILLE, comédien, soldat de la 1^{re} réquisition.

A Caen, nonidi (9) brumaire de l'an II de la République française une et indivisible.

« La commune de l'Ile-Saint-Denis annonce qu'elle porte depuis longtemps un nom fait pour imprimer le souvenir du fanatisme et de la superstition. Elle demande à s'appeler dorénavant l'Ile-Franciade.

« Cette proposition est à l'instant convertie en motion, et la Convention nationale décrète en conséquence que la commune de l'Ile-Saint-Denis portera à l'avenir le nom de l'Ile-Franciade » (1).

Suit la pétition de la commune de l'Isle-Saint-Denis (2).

« Citoyens législateurs,

« Pénétrés des sentiments de patriotisme qui doivent animer tout bon républicain, les citoyens de l'Ile-Saint-Denis voyaient depuis longtemps avec douleur l'espèce de tache qu'exprimait sur leurs fronts le nom que leur commune avait le malheur de porter, nom qui retraçait sans cesse à leur esprit un souvenir de fanatisme et de superstition.

Pleins de confiance en votre justice, nous venons vous demander que vous rendiez un décret qui autorise la commune de l'Ile-Saint-Denis de s'appeler dorénavant l'Ile-Franciade et de prendre les mesures convenables pour purger bientôt le sol de la République des noms dont l'aristocratie et le fanatisme l'avaient déshonoré.

« Fait en la maison commune de l'Ile-Saint-Denis, le dixième jour du second mois de l'an II de la République française une et indivisible, et avons signé :

« HENRY CHEVALLIER, maire; FOURNIER, officier; DESCOINS, officier; CHEVALLIER, procureur de la commune; DARME, secrétaire greffier. »

Le citoyen Goujon, nommé membre de la Commission des subsistances, accepte le poste qui lui est confié (1).

Suit la lettre du citoyen Goujon (2).

J.-M.-C.-A. Goujon, au Président de la Convention nationale.

« Le 10 brumaire, an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai reçu le décret par lequel la Convention nationale m'a nommé membre de la Commission des subsistances et approvisionnements de la République. Je vous prie, citoyen Président, d'assurer la Convention nationale que j'aime ardemment la liberté et que je ferai tout ce que je pourrai pour servir la patrie. Je suis bien fâché seulement d'avoir si peu d'expérience, si peu de connaissances à lui offrir, mais je suis vrai sans-culotte.

« GOUJON. »

Les citoyennes républicaines d'Issingeaux invitent la Convention à rester à son poste.

Insertion au « Bulletin » (3).

Les membres de la Société populaire de Charolles manifestent l'horreur profonde que leur a inspirée la trahison de Toulon. Ville-Affranchie est devenue libre; la tête d'Antoinette est tombée. « Vous avez mis, disent-ils, la terreur à l'ordre du jour; ces mesures assurent le salut de la patrie. »

Insertion au « Bulletin » (4).

Suivent les lettres des membres de la Société populaire de Charolles (5).

I.

La Société populaire de Charolles,
à la Convention nationale.

« Charolles, le dernier jour du 1^{er} mois de l'an II de la République une, indivisible et démocratique.

« Législateurs,

« Marie-Antoinette, ce monstre, digne émule de Brunchaut, Frédégonde et Médicis, n'infec-tera donc plus de son souffle pestilentiel l'atmosphère de la liberté. Recevez les expressions de notre reconnaissance pour ce grand acte de justice; et, semblables à de nouveaux Hercules, ne déposez la terrible massue qu'après avoir

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 241.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 749.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(5) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.

purgé l'Europe de tous les tigres couronnés qui la désolent depuis tant de siècles. »

(*Suivent 45 signatures.*)

II.

« Le dernier jour du 1^{er} mois, l'an II de la République française une, indivisible et démocratique.

« Représentants,

« Les expressions sont trop faibles pour vous peindre l'horreur qu'ont éprouvée les républicains de la commune de Charolles, au récit de l'horrible trahison de Toulon, et de l'insurrection d'une ville rebelle dont, déjà, vous avez justement proscrire le nom. Ville-Affranchie est devenue libre, la hache nationale fait chaque jour tomber les têtes coupables de cette dernière cité. Bientôt la première aura le même sort, et les vils satellites du tyran d'Angleterre, qui osaient se parer du titre d'hommes libres, lorsqu'ils n'étaient encore qu'esclaves, apprendront à le devenir. Vous avez mis la terreur à l'ordre du jour, ces mesures nous assurent que la patrie sera sauvée; tels sont les sentiments et les vœux

« Des membres de la Société populaire de Charolles. »

(*Suivent 41 signatures.*)

La Société populaire de Saint-Jean-de-Luz félicite la Convention sur son énergie révolutionnaire.

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire de Saint-Jean-de-Luz (2).

Les Amis de la liberté et de l'égalité de Saint-Jean-de-Luz, à la Convention nationale.

« Saint-Jean-de-Luz, le 3 octobre, l'an II de la République une et indivisible.

« Représentants,

« La Société populaire de Saint-Jean-de-Luz, ferme dans ses principes, inviolablement attachée à la République une et indivisible, applaudit avec transport aux grandes mesures que vient de vous dicter le salut du peuple.

« Ils vont donc être accablés, tous les scélérats qui ont osé méconnaître la souveraineté nationale, tous les brigands qui avaient juré votre perte; ils vont être exterminés ceux qui, sous une dénomination quelconque, ont voulu ramener parmi nous la honte et la servitude, ils périront tous et il ne restera de ces vils assassins que le souvenir odieux de leurs exécrables projets. Nous ne craignons plus que ce serpent que vous n'aviez d'abord qu'étourdi, mais que

vous allez écraser, se relève et nous étouffe dans ses replis tortueux.

« C'était assez pour nous, fidèles exécuteurs des lois, que la Sainte Montagne eût enfanté une Constitution vraiment populaire, il suffisait de ce phare lumineux pour nous éclairer et nous conduire, mais contre les monstres altérés du sang de leurs concitoyens, contre les enfants dénaturés qui déchiraient sans pitié le sein de leur propre mère, il faut du fer et du feu; oui, du fer et du feu, pour arrêter les effets sinistres de leur virulente frénésie.

« Le peuple français, jaloux de sa liberté, las enfin de souffrir depuis trop longtemps sans pouvoir la fixer dans son heureux climat, se lève en masse, vous avez applaudi, représentants, à ce mouvement révolutionnaire, remettez en ses mains la pesante et nouvelle massue, et le sol de l'égalité ne sera plus infecté de la présence impure de nos ennemis, et tous les factieux et tous les affameurs seront anéantis devant une armée inexpugnable dont chaque soldat sera un Brutus, un Scævola, un Guillaume Tell.

« Mais au milieu de ces grandes mesures, de vrais Français éprouvent encore une sollicitude bien légitime, elle naît de ces sages réflexions : quels étaient les favoris et les suppôts du despotisme sous la tyrannie monarchienne? Les nobles. Quels étaient les satellites des rois, les Sijean (*sic*) de ces nouveaux Tibère, les exécuteurs des plus atroces vexations? Les nobles. Quels sont ceux qui se sont fait un jeu barbare de la faiblesse, de l'indigence du bon peuple? Les nobles. Quels sont ceux qui ont armé contre leurs propres frères les hordes étrangères? Les nobles. Quels sont ceux qui se sont joints aux prêtres imposteurs pour corrompre l'opinion publique, égarer le peuple, appeler sur nous tous les fléaux destructeurs? Les nobles. Qui a fomenté des troubles et des massacres pour éteindre dans les flots d'un sang pur et précieux, le radieux flambeau de la philosophie et de la vérité? Les nobles. Qui a provoqué l'avilissement de la représentation nationale, livré nos places fortes, arboré sur nos propres murs l'étendard sanglant de la contre-révolution? Les nobles. Et cette caste ennemie de l'égalité, cette caste intéressée à faire revivre les abus et les préjugés, cette caste criminelle, occupe encore les premiers rangs dans nos armées.

« Législateurs, il faut que les nobles tombent, qu'ils soient frappés de nullité. Arrachez à leurs mains sacrilèges les moyens qu'ils ont encore de nous livrer et de nous asservir; nous avons des sans-culottes dignes et capables de nous commander, de franes Montagnards qui n'ont pas, il est vrai, tant de jactance que les don Quichotte modernes, mais qui ne s'égareront jamais dans le chemin de la victoire, qui ne se laisseront pas enivrer par leurs succès. Croyez que nous serons invincibles sous des généraux-soldats, qui n'auront d'autre prétention que de mériter notre confiance, d'autre noblesse que leur courage et leurs vertus républicaines.

« Oui, représentants, vous voulez le bonheur du peuple et celui de la postérité, eh bien, il est impossible de l'opérer tant que nous aurons à notre tête des individus de cette classe qui n'a malheureusement encore signalé son existence que par des lâchetés et des trahisons. Qu'ils soient anéantis, ou qu'ils aillent loin de nous promener le squelette hideux de leur orgueil, alors vous verrez la confiance renaître,

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 242.

(2) *Archives nationales*, carton C 280, dossier 762.